

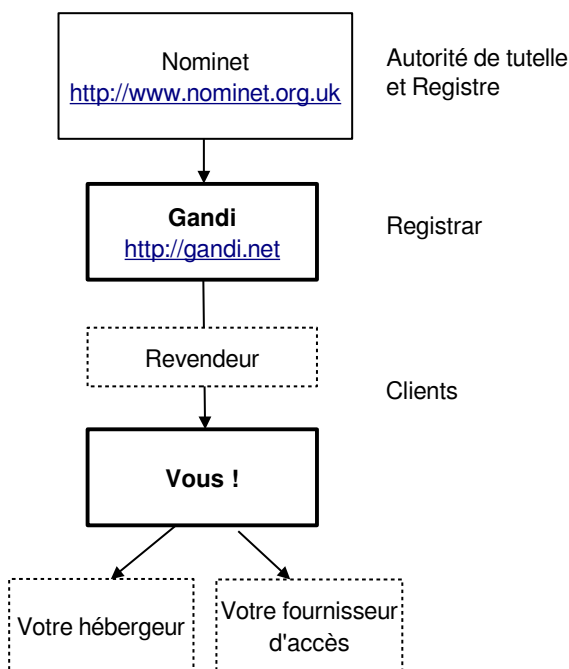
version n°2.4 du 8 septembre 2017

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .UK supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

### Article .UK.1. Autorité de tutelle et Registre

.UK est l'extension officielle du Royaume-Uni. Le schéma ci-après Vous présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .UK:



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les noms correspondants.

### Article .UK.2. Conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .UK, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .UK, définies par Nominet, consultables aux adresses suivantes:

- Termes et conditions d'enregistrement:  
<http://www.nominet.org.uk/uk-domain-names/registering-uk-domain/legal-details/terms-and-conditions-domain-name-registration>
- Règles d'enregistrement et conditions d'utilisation:  
<http://www.nominet.org.uk/uk-domain-names/registering-uk-domain/choosing-domain-name/rules>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .UK. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles qui y sont intégrées par renvoi et s'imposent à Vous comme à Vous.

### Article .UK.3. Règles spécifiques

Nos conditions particulières sont disponibles sur : <https://www.gandi.net/domaine/uk/info>

L'ouverture des noms de domaine de second niveau en .UK se déroule à partir du 10 juin 2014 selon la règle du « premier arrivé, premier servi ».

Les noms de domaine de second niveau en .UK, sont ouverts à tous à condition de fournir une adresse valide au Royaume-Uni, à laquelle Vous pouvez être contacté, les boîtes postales n'étant pas acceptées. Les boîtes postales ne sont également pas autorisées dans l'adresse associée au Contact propriétaire.

Si Vous ne disposez pas d'une adresse au Royaume-Uni en tant que Contact propriétaire, Gandi indiquera au Registre l'adresse de Votre Contact administratif ou de Votre Revendeur le cas échéant si ils disposent d'une adresse au Royaume-Uni. A défaut Gandi Vous fournira automatiquement un contact local.

Dans le cadre de cette ouverture, le titulaire d'un .CO.UK, .ORG.UK ou .ME.UK (nom de domaine de troisième niveau) dispose, selon cet ordre de priorité, d'un droit d'enregistrement sur le nom de domaine de second niveau en .UK correspondant à l'identique : le nom de domaine lui est réservé à l'enregistrement pendant une période de 5 ans durant laquelle lui seul peut effectuer une demande d'enregistrement pour le nom de domaine correspondant. A l'expiration de cette période, si le nom de domaine en .UK n'a pas été enregistré, il deviendra disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé, premier servi ».

Afin de bénéficier de ce droit d'enregistrement, le nom de domaine de troisième niveau doit avoir été enregistré :

- s'il s'agit d'un .CO.UK avant le 10 juin 2014 08:00:00 UTC, ou
- s'il s'agit d'un .ORG.UK ou .ME.UK avant le 28 octobre 2013 23:59:59 UTC.

A titre d'information, le Registre a mis en place un outil via le [Whois](#) indiquant le nom de domaine de troisième niveau dont le titulaire a un droit d'enregistrement sur le nom de domaine de second niveau en .UK recherché.

Si un nom de domaine de troisième niveau sur lequel un droit d'enregistrement existe est détruit, le droit d'enregistrement est annulé d'autant.

De même si le nom de domaine de second niveau en .UK est enregistré par le titulaire du droit d'enregistrement, puis ensuite détruit, quelque soit la période et la raison de la destruction, le droit d'enregistrement est considéré comme avoir été utilisé et le nom de domaine deviendra disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé, premier servi ».

Si le nom de domaine de troisième niveau sur lequel est basé Votre demande d'enregistrement d'un nom de domaine de second niveau

en .UK est enregistré chez un autre Registrar et fait l'objet d'un Whois protégé au niveau du Registre, une procédure d'authentification sera requise. Le Registre Vous enverra un email d'authentification sur l'adresse email associée au Contact propriétaire. La procédure d'authentification devra être complétée dans un délai de 7 jours, à défaut, le nom de domaine de second niveau en .UK sera détruit.

Les .CO.UK, .ORG.UK et .ME.UK sont ouverts à tous.

#### **Article .UK.4. Procédure de vérification**

Vous devez fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour.

Le Registre procède à des vérifications automatiques de Vos données lors de l'enregistrement de Votre nom de domaine ou lors de la modification des données de Contact.

Si Vos données ne peuvent pas être validées par le Registre, le Registre en informera Gandi qui Vous demandera la fourniture de justificatifs via l'adresse email associée au Contact propriétaire. A défaut de Nous fournir les justificatifs dans les délais requis, l'ensemble de Vos noms de domaine en .UK et Votre compte au Registre seront suspendus.

Les noms de domaine suspendus pourront être détruits par le Registre.

#### **Article .UK.5. Durée d'enregistrement**

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la suspension d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué au plus tard 30 jours après la date d'Expiration.

#### **Article .UK.6. Tarifs**

Nos grilles de prix sont consultables sur:  
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/uk/>

#### **Article .UK.7. Stockage des données personnelles**

Vous acceptez que le Registre accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

PJ: [Termes et conditions d'enregistrement](#)

Les particuliers (personnes physiques) utilisant leur nom de domaine à des fins non-professionnelles peuvent choisir de ne pas divulguer leurs données personnelles (en dehors du nom du propriétaire) dans la base de données publique Whois du Registre.

#### **Article .UK.8. Règlement des litiges**

Nominet a mis en place une procédure alternative de résolution des litiges ("UK Dispute Resolution Service" – DRS) spécifique pour les domaines en .UK, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve:

<http://www.nominet.org.uk/disputes/drs/>

#### **Article .UK.9. Transfert (changement de Registrar)**

Les règles applicables au transfert sont exposées dans le lien suivant: <http://www.nic.uk/registrants/maintain/changeregistrar/>

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Ensuite Vous devez demander à Votre Registrar actuel d'indiquer Gandi comme nouveau Registrar (en remplaçant le « Registrar tag » par « GANDI »).

Le transfert ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

#### **Article .UK.10. Changement de propriétaire**

Pour changer le propriétaire d'un nom de domaine, veuillez Nous faxer le formulaire Gandi de changement de propriétaire, accompagné des justificatifs requis.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine en .UK ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

#### **Article .UK.11. Processus de destruction**

30 jours après la date d'Expiration, le nom de domaine entre dans une période de suspension de 60 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

-fin de l'annexe .UK-